

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2024_C_140

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27/09/2024**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
18	9	21	26

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Daniel GONTHIER

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jeannick ATCHAPA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Valentine SERRANO donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile DAMOUR qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2024_C_140

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le Budget supplémentaire 2024 de l'eau potable, d'un montant global de (+) 13 047 415.60 €, se décompose entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : (+) 8 838 859.51 €
- Investissement : (+) 4 208 556.09 €
-

Ainsi, le budget 2024 de l'eau potable s'élève à 27 439 125.60 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 13 549 339.51 €
- Investissement : 13 889 786.09 €

	B. Prévisionnel 2024 (BP)	Restes à réaliser	Ajustement de l'exercice	Total BS 2024	Total Budget 2024
Fonctionnement	4 710 480,00	0,00	8 838 859,51	8 838 859,51	13 549 339,51
Investissement	9 681 230,00	495 263,14	3 713 292,95	4 208 556,09	13 889 786,09
Total Dépenses	14 391 710,00	495 263,14	12 552 152,46	13 047 415,60	27 439 125,60
Fonctionnement	4 710 480,00	0,00	8 838 859,51	8 838 859,51	13 549 339,51
Investissement	9 681 230,00	4 399 490,11	-190 934,02	4 208 556,09	13 889 786,09
Total Recettes	14 391 710,00	4 399 490,11	8 647 925,49	13 047 415,60	27 439 125,60

SECTION D'EXPLOITATION

1/ Les dépenses d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit un ajustement des dépenses d'exploitation à hauteur de (+) 8 838 859.51 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
011	Charges à caractère général	492 200,00	Produits de traitement, vêtements de travail, recherche de fuites, entretien et réparation de réseaux sur les communes en régie
012	Charges de personnel	15 000,00	Personnel affectés par collectivités de rattachement (+45 000 €), Salaires (-30 000 €)
65	Autres charges de gestion courante	74 220,00	Créances admises en non-valeur (73 745 €), créances éteintes (475 €)
67	Charges exceptionnelles	304 180,00	Dont annulation de titres de recettes de 2023 pour l'encaissement de TVA sur la régie (non budgétaire) soit (+) 201 320 €
68	Dotations aux provisions et dépréciation	113 800,00	Dotation pour dépréciation des actifs circulants
Sous-total mouvements réels		999 400,00	
023d	Virement à la section d'Investissement	7 836 519,51	Augmentation de l'autofinancement
042d	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 940,00	Ajustement de la dotation aux amortissements
TOTAL		8 838 859,51	

2/ Les recettes d'exploitation

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit l'affectation du résultat 2023 et un ajustement des recettes d'exploitation pour un montant global de (+) 8 838 859,51 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	Ajustement de crédits	Commentaires
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-100 000,00	Ajustement du niveau des recettes des abonnés pour 2024
Sous-total mouvements réels		-100 000,00	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	8 938 859,51	Reprise de l'excédent de fonctionnement 2023
TOTAL		8 838 859,51	

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit la reprise des restes à réaliser de dépenses 2023 pour et un ajustement des dépenses d'investissement pour un montant global de (+) 4 208 556.09 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	BS	Commentaires
21d	Immobilisations corporelles	48 650,02	180 200,22	Ajustement du PPI (dont local stockage STEP, réhabilitation panneau solaire)
23d	Immobilisations en cours	428 703,12	2 500 000,00	Reprise RAR 2023, ajustement dépenses d'investissement lié à différentes opérations
Sous-total mouvements réels		495 263,14	2 680 200,22	
041d	Opérations d'ordre transfert dans la section	0,00	10 000,00	Remboursement d'avances sur marchés de travaux
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00	1 023 092,73	Reprise du déficit d'investissement 2023
TOTAL		495 263,14	3 713 292,95	

2/ Les recettes d'investissement

Le Budget supplémentaire 2024 prévoit la reprise des restes à réaliser de recettes 2023, la reprise de l'excédent d'investissement 2023 et un ajustement des recettes d'investissement pour un montant global de (+) 4 208 556.09 € selon la répartition, par chapitre, suivante :

Chapitre	Libellé	RAR 2023	Ajustement de crédits	Commentaires
13	Subventions d'investissement	4 399 490,11	-4 720 701,53	Ajustement des subventions d'équipement à percevoir (encaissement prévisible 2025)
16r	Emprunts et dettes assimilées	0,00	-3 319 692,00	Ajustement du besoin d'emprunt 2024
Sous-total mouvements réels		4 399 490,11	-8 040 393,53	
021r	Virement de la section d'exploitation	0,00	7 836 519,51	Augmentation du virement à la section d'investissement
040r	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00	2 940,00	Ajustement des amortissements
041r	Opérations d'ordre transfert dans la section	0,00	10 000,00	Remboursement d'avances sur marchés de travaux
TOTAL		4 399 490,11	-190 934,02	

- **VU** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

- **VU** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget supplémentaire 2024 du budget annexe de l'eau potable.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Odile DAMOUR

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY